



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Du Conseil Communautaire**  
**De la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle**

Séance du 13 avril 2023

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 Place du Parc  
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT  
DE L'ORNE**

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués le 07 avril 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Isabelle CLOUCHÉ a été nommée secrétaire de séance.

**NOMBRE DE MEMBRES**

En EXERCICE	55
PRESENTS	37
VOTANTS	47

**CONVOCAATION**

Datée	du 07/04/23
Affichée	du 07/04/23

**OBJET**

**Tarifs de l'aire d'accueil des gens  
du voyage à compter  
du 24 avril 2023**

**Étaient présents :** Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Dominique NETZER, Eric ZO, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, François SAUNOIS, Jean-Luc BEAUFILS, Michel LE GLAUNEC, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, François BRIZARD, Maité GRANDCLÈRE, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Sylvie CHAUVEL-TREPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Catherine MOTTE, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, François CARBONELL.

**Pouvoirs :**

Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR  
 Didier PITOOU a donné pouvoir à Eric ZO  
 Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET  
 Nathalie RIBAUT a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC  
 Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE  
 Charlene RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE  
 Jean-Marie GOUSSIN a donné pouvoir à Didier COUSIN  
 Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON  
 Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TREPIER  
 Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Fabrice GLORIA

**Représentés :** Philippe THOURET représenté par Francis COLASSE  
 Marie-Odile TAVERNIER représentée par François SAUNOIS  
 Hervé HAREL représenté par Catherine MOTTE  
 Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE  
 Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE

**Absents excusés :** Serge GODARD  
 Pascal SUARD  
 Nadège TROUILLET  
 François HUREL  
 Jacky DE TAEVERNIER  
 Virginie VIOLET

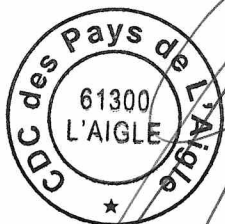
**Absents :** Daniel MARIE  
 Philippe RONDEL

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023

Publié en ligne le 14 AVR. 2023

Certifié exécutoire

Le Président,  
Jean SELLIER



Monsieur le Président précise aux membres du Conseil qu'un décret relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité est paru le 30 décembre 2022.

Le décret n° 2022-1763 du 30/12/2022 met en œuvre une mesure d'aide, au bénéfice des personnes physiques, afin de limiter les conséquences de l'augmentation des prix de l'électricité sur leur facture d'électricité à usage collectif, pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023. Il y est précisé à l'article 10, que les aires d'accueil des gens du voyage entrent dans le périmètre d'application de ce décret.

L'objectif est d'apporter aux ménages concernés une aide équivalente au gel des tarifs réglementés de vente de l'électricité.

Les gestionnaires d'habitats collectifs doivent se signaler auprès de leur fournisseur d'énergie en remplissant une attestation sur l'honneur. Les demandes d'aides seront ensuite formulées par les fournisseurs d'énergie auprès de l'Etat. Les gestionnaires imputent ensuite sur les charges récupérables les aides au titre desquelles elles ont été versées. Cette attestation a été transmise auprès du fournisseur d'électricité de l'aire d'accueil, EDF, fin mars 2023.

Le tarif bleu réglementé applicable pour les clients particuliers est, au 1<sup>er</sup> février 2023, de 20.62 cts€ TTC/Kwh.

A ce titre, il est proposé aux membres du conseil communautaire de modifier le tarif de l'électricité à compter du lundi 24 avril 2023 et fixer ce dernier au niveau du tarif « bleu » applicable au 01/02/2023.

Le tarif proposé est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Tarifification	Unité	Tarifs à compter du 24/04/2023
Tarif à la nuitée	Forfait	2.95 €
Tarif eau/assainissement	M3	4.23 €
Caution	Forfait	100.00 €
Tarif électricité	Kw/h	0.2062 €

Acte reçu en Préfecture le 14 AVR. 2023  
 Publié en ligne le  
 Certifié exécutoire 14 AVR. 2023

- Vu le décret n° 2022-1763 du 30 décembre 2022 relatif à l'aide en faveur de l'habitat collectif résidentiel face à l'augmentation du prix de l'électricité pour 2023
- Vu la délibération n° 2023-02-09-025 du Conseil Communautaire en date du 09 février 2023 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 20 février 2023,
- Considérant la nécessité de mettre en œuvre les dispositions réglementaires du décret n° 2022-1763 du 30/12/2022,

**Le Conseil, après en avoir délibéré:**

- **FIXE** les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage tels qu'indiqués dans le tableau ci-dessus à compter du 24 avril 2023.
- **DIT** que la délibération n° 2023-02-09-025 du Conseil Communautaire en date du 09 février 2023 fixant les tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage au 20 février 2023, sera abrogée à compter du 24 avril 2023

**VOTE : UNANIMITÉ**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
 Au registre sont les signatures  
 Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
 Jean SELLIER

